
Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 28 mai 2014 à 21 heures

Etaient présents : MM. ARNOUX Jacques – BOROT Lionel – CECILLON Georges – DEBORE Patrick – Eric FELISIAK – GAGNIERE Pierre - SUIFFET Gilbert – VINCENTET Pierre – Mmes BOUCHER Caroline – CHOISEAU Catherine – MONGREVILLE Jennifer – ZAPILLON Christelle

M. Gilbert SUIFFET a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures.

A la demande du Maire, les membres du conseil acceptent d'ajouter à l'ordre du jour une délibération pour une demande de subvention pour le remplacement de la chaudière de la mairie.

➤ **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 avril 2014**

M. Patrick DEBORE fait observer que pour les élus de « l'alternative » le compte-rendu est important, il permet de montrer aux électeurs ce qu'ils font. Il tient absolument à ce que leurs remarques soient signalées. Il note qu'un effort a été fait et indique qu'il approuvera ce compte-rendu sous réserve d'une modification de formulation concernant la réponse apportée au salon de thé la Ramasse pour l'agrandissement de leur terrasse. Le Maire reconnaît qu'il n'y a pas eu de vote à la fin des débats, mais il précise qu'un consensus s'est dégagé pour l'interdiction, et qu'aucun des conseillers présents ne s'y est opposé. Puisque les élus de la liste « l'alternative » souhaitent plus de formalisme, il sera attentif à ce qu'à l'avenir chaque décision fasse l'objet d'un vote.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

➤ **Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal (art. L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

- Décisions du 09/05/2014

- Réalisation d'un emprunt de 71 304 € auprès de la CDC pour la liaison piétonne au taux de 2.25% (taux livret A en vigueur + 1%) sur 20 ans
- Réalisation d'un emprunt de 260 782 € auprès de la CDC pour la restauration de l'Eglise au taux de 2.25% (taux livret A en vigueur + 1%) sur 20 ans

➤ **Tirage au sort des jurés d'assises pour 2015**

Le conseil municipal procède au tirage au sort de 6 personnes inscrites sur les listes électorales des communes du canton, pour la liste préparatoire des jurés d'assises pour 2015.

➤ **Subventions aux associations**

Le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations locales en fonction de leurs demandes avec comme base totale le montant accordé les années précédentes. Les subventions versées aux garderies dans le cadre de marchés publics ou de DSP seront différenciées.

M. Patrick DEBORE indique qu'il est pour une augmentation des subventions afin d'encourager la vie associative locale et faire du lien social.

Le Maire fait remarquer que ces propos relèvent d'un certain « clientélisme » et précise qu'il ne faut pas que les associations soient uniquement demandeuses, mais comprennent que les communes ne

pourront pas toujours plus les aider. De plus, il est souhaitable qu'elles participent à la vie du village (animations, nettoyage des pistes et berges de l'Arc...)

Le conseil municipal avec 11 voix pour et une voix contre (M. DEBORE en raison de l'opacité des DSP des garderies et du manque d'encouragement aux associations pour participer à la vie locale), fixe les subventions comme suit :

| | |
|---|--------------------|
| Les Amis du Mont-Cenis | 4 000.00 € |
| Club des Aînés Ruraux | 500.00 € |
| Club des Sports de Val Cenis | 14 750.00 € |
| Croix Rouge Française de Modane | 500.00 € |
| Judo Club de Val Cenis | 455.00 € |
| Ateliers Rythmés de Haute Maurienne | 1 320.00 € |
| Association des Auteurs Associés de la Savoie et de l'Arc Alpin | 500.00 € |
| Ligue contre le Cancer | 487.00 € |
| Banque Alimentaire de Savoie | 64.00 € |
| ONAC (Anciens Combattants) | 100.00 € |
| Amicale des Sapeurs-Pompier | 652.70 € |
| Union Sportive de Modane | 100.00 € |
| Association Artistique Modanaise | 50.00 € |
| Association Fou de Sport | 1 000.00 € |
| TOTAL | 24 478,70 € |

Pour mémoire, le montant prévisionnel affecté aux garderies est le suivant :

| | |
|--|------------------|
| Micro Crèche des Mini Pouss' (janvier à août 2014) | 20 000 € |
| DSP multi accueil Association les Mini Pouss (septembre à décembre 2014) | 17 850 € |
| Garderie Sablons (ESF) | 44 800 € |
| Garderie Plan des Champs (ESF) | 60 500 € |
| TOTAL | 143 150 € |

➤ **Transport public de voyageurs pendant la saison estivale (Estibus)**

Dans le cadre de la « Convention stations durables espaces valléens de Haute Maurienne Vanoise », différentes expérimentations en matière de déplacements et de mobilité douce ont vu le jour depuis 2012. Après une première expérimentation à l'été 2012 et une seconde à l'été 2013, la Communauté de Communes de Haute Maurienne Vanoise reconduit cet été (29 juin au 29 août 2014), un service de transport entre Bramans et Bonneval sur Arc dénommé « ESTIBUS ». Cette ligne peut être prolongée vers les vallées transversales, étant entendu que les dépenses afférentes à ces prolongements sont à la charge des communes.

La commune de Lanslebourg Mont-Cenis a la possibilité de demander le prolongement de la ligne Bramans – Bonneval-sur-Arc vers le col du Mont-Cenis sur les créneaux horaires 10h12/11h12 et 15h44/16h45 (temps de trajet compris) au prix de 1€ le trajet.

Un groupement de commandes peut être constitué entre la CCHMV et les communes intéressées. Il permet à la CCHMV et à ces communes de coopérer pour la passation du marché.

La CCHMV et la commune s'accorderont sur le choix d'un candidat suite à l'avis de la commission d'analyse des offres constituée pour ce marché. Au vu de l'offre retenue, et à condition que la participation financière de la commune n'excède pas 4 500 €, une convention définira la participation de chacune des parties.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention.

➤ **Renouvellement de l'adhésion au service de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion**

La Commune a signé une convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie. Cette convention permet de bénéficier, moyennant un coût forfaitaire modique (150 € par an), d'une assistance téléphonique et d'obtenir des réponses complètes par courrier électronique aux questions relatives à la prévention des risques professionnels. Le Maire indique que la convention arrivant à expiration, il convient de procéder à son renouvellement.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer le renouvellement de cette convention avec effet au 01/01/2014 pour 3 ans maximum.

➤ **Indemnité de conseil au Receveur Municipal**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer à Madame Valérie JEAMET, trésorière, une indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires selon les dispositions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

➤ **Désignation des garants de coupes**

Conformément à l'article L243-1 du code forestier, le conseil municipal désigne à l'unanimité les garants des coupes affouagères :

Mmes Catherine CHOISEAU et Caroline BOUCHER, M. Lionel BOROT.

➤ **Avenant à la vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) OPAC/Commune**

La construction de la maison multigénérationnelle par l'OPAC est en cours, le bâtiment comprend 12 logements adaptés, proposés en priorité à des personnes ayant encore une certaine autonomie, afin qu'ils puissent rester au sein du village. Pour les locaux du rez-de-chaussée, destinés à accueillir le pôle enfance, une vente en futur état d'achèvement (VEFA) a été conclue avec la commune pour un prix de 1 182 510.32 € TTC.

En cours de réalisation, la Commune a sollicité la réalisation de travaux modificatifs et complémentaires :

- Mise en place d'une douchette dans le local ménage,
- Remplacement de la porte d'entrée prévue en aluminium par une porte en acier,
- Mise en place de ventouses pour maintenir les portes de l'office en position ouverte.

L'ensemble de ces modifications occasionnent un coût supplémentaire de 2 411.86 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant au contrat de VEFA pour la prise en compte de ces modifications.

Une réunion sera demandée à l'OPAC afin de faire le point sur la situation des logements et leur devenir.

➤ **Délibération autorisant le Maire à signer la convention de partenariat pour une étude de faisabilité irrigation par aspersion**

Dans le cadre d'une réflexion sur l'opportunité et la faisabilité de l'installation d'un système d'irrigation par aspersion sur le versant adret des communes de Lanslebourg Mont-Cenis et Lanslevillard, le GIDA a sollicité les communes pour être parties prenantes de cette étude. Celle-ci s'inscrit également dans le cadre plus large d'un schéma de conciliation des usages de l'eau, initié et piloté par le SIVOM de Val Cenis sur le territoire des deux communes.

L'irrigation dans le but d'augmenter la productivité fourragère est fondamentale pour la pérennité des exploitations du territoire, c'est pourquoi les communes avaient donné leur accord pour s'associer à ce projet en finançant à parts égales l'étude de faisabilité réalisée par la Société EPODE soit 3 150 € chacune. L'étude se poursuivra encore une année afin d'avoir des données plus précises sur les débits d'eau des ruisseaux de Sainte-Marie et la Donaz.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de partenariat entre les communes, le GIDA et le SIVOM.

➤ **Attribution du marché pour la liaison piétonne 3^{ème} tranche**

Suite à la consultation lancée pour les travaux de la 3^{ème} tranche de la liaison piétonne, la commission chargée de l'ouverture des plis s'est réunie le 20 mai 2014 en présence de la Société ABEST, maître d'œuvre, et a pris connaissance des offres :

- 3 offres pour le lot n° 1 – VRD, Maçonnerie, Revêtements,
- 5 offres pour le lot n° 2 – Eclairage public.

Après analyse suivant les critères mentionnés dans le règlement de la consultation, arrivent en première position :

- Pour le lot n° 1, le groupement GRAVIER / MARTOIA BTP pour un montant de 482 092.09 € HT,
- Pour le lot n° 2, l'entreprise ELECTRA SAVOIE pour un montant de 20 914.50 € HT,

Soit un total de 503 006.59 € HT (603 607.91 € TTC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les entreprises ci-dessus mentionnées.

➤ **Demande de subvention pour le remplacement de la chaudière de la mairie**

Il est nécessaire de remplacer la chaudière fuel de la mairie en raison de sa vétusté. Comme cela a déjà été fait pour le cinéma et le centre médical, le matériel envisagé est une chaudière à granulés de bois, matériel plus respectueux de l'environnement, plus performant et permettant de réaliser des économies d'énergie.

Le devis pour les travaux d'installation d'une nouvelle chaudière s'élève à 32 226 € HT avec une possibilité de subvention du Conseil Général.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide la plus élevée possible du Conseil Général dans le cadre du soutien financier pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie.

➤ **Plan d'eau : ouverture, sécurité**

Le Maire informe le conseil des conditions requises pour ouvrir le plan d'eau à la baignade :

- Mise en place d'une surveillance et d'un poste de secours équipé (armoire à pharmacie, lit, table de soins, matériel de réanimation, téléphone....)
- Contrôle et surveillance de la qualité de l'eau.

Dans un premier temps, compte tenu du délai contraint avant le début de la saison estivale, le Maire propose de l'interdire à la baignade. Une visite du SDIS est prévue le 2 juin, elle permettra de faire le point sur la possibilité d'ouverture à la baignade.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas ouvrir le plan d'eau pour des raisons de sécurité. Des panneaux indiquant que la baignade est interdite et l'eau non contrôlée seront installés sur place et la périphérie sera sécurisée.

➤ **Affaires diverses**

Lors de la dernière réunion, le conseil municipal a proposé une liste de contribuables susceptibles d'être retenus pour la commission des impôts directs. Suite à la remarque d'un contribuable qui a manifesté son désaccord pour figurer sur cette liste, il est précisé qu'il s'agit de propositions en vue de la constitution de la commission.

D'autre part M. Pierre VINCENDET souhaite faire une mise au point sur une remarque faite lors de la même réunion au sujet des propriétaires de bois, c'était une plaisanterie dont il tient à s'excuser.

- Camping : le gérant a demandé si un référent du conseil municipal serait désigné comme interlocuteur pour les affaires du camping. Cette mission pourrait être confiée à Yvan BOURGEOIS s'il en est d'accord.
- Collecte des conteneurs du Mont Cenis : le SIRTOMM a prévu de les vider cette semaine.
- Glissement de terrain chez M. LAWS : SAGE Ingénierie a fait un devis s'élevant à 7 933.62 € TTC pour des reconnaissances et études géotechniques. Pour le RTM, il n'y a pas d'utilité de

faire des sondages de sol. Les préconisations sont de mettre quelques barrières et des plantations, et d'éviter les écoulements d'eau à partir de la route du « Mollard ».
Le même problème risque de survenir Zone de Lécheraine au niveau du pylône RTE.
Protections à prévoir ?

- Le maire fait part de diverses informations sur les organismes extérieurs :
 - CCHMV met en place différentes commissions ouvertes à tous les conseillers,
 - SIVOM : retour à l'alternance de la Présidence au bout de 3 ans – Validation du marché de la STEP des Fontainettes
 - SEM : PDG Bernard RAVIER - Constitution d'un comité stratégique avec les Vice-présidents (J. ARNOUX et G. PERINO) avec le souhait de travailler dans l'intérêt de la station et du client, comme cela a été demandé par les banques lors du dernier Conseil d'Administration.
 - SPM : Président Yves DURBET – J. ARNOUX a postulé pour faire partie du Bureau, mais n'a pas été élu.
- Patrick DEBORE regrette que la commune de Lanslebourg ne soit plus représentée en position essentielle dans les organismes extérieurs.
- Le conseil remercie l'équipe des services techniques pour leur travail de réfection du mur de Ste Marie.
 - Fête Mt Cenis : Dimanche 20 juillet avec messe télévisée, tous ceux qui le souhaitent sont invités à participer.
 - Patrick DEBORE demande si les commissions vont être ouvertes à des personnes extérieures. Le maire indique que c'est une possibilité sur certaines questions précises.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le vendredi 20 juin.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 0h 50.